

30 avril 2020

RELEVÉ DES DECISIONS

Le jeudi 30 avril 2020, à 10h, les membres du Conseil départemental, sur convocation adressée le 17 avril 2020 se sont réunis, sous la présidence de Monsieur Dominique LE MÈNER, Président du Conseil départemental,

Présents : Mme Dominique AUBIN, Conseillère départementale, M. François BOUSSARD, Président de Commission, Mme Marie-Pierre BROSET, Vice-Présidente, M. Yves CALIPPE, Conseiller départemental, Mme Véronique CANTIN, Vice-Présidente, M. Christophe CHAUDUN, Conseiller départemental, M. Daniel CHEVALIER, Vice-Président, M. Samuel CHEVALLIER, Président de Commission, M. Christophe COUNIL, Conseiller départemental, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Conseillère départementale, Mme Martine CRNKOVIC, Présidente de Commission, Mme Elen DEBOST, Conseillère départementale, Mme Delphine DELAHAYE, Conseillère départementale, M. Patrick DESMAZIÈRES, Conseiller départemental, Mme Mélina ELSHOUD, Conseillère départementale, M. Emmanuel FRANCO, Vice-Président, M. Gérard GALPIN, Conseiller départemental, M. Jean-Carles GRELIER, Vice-Président, Mme Lydia HAMONOU-BOIROUX, Conseillère départementale, Mme Nelly HEUZÉ, Conseillère départementale, M. Laurent HUBERT, Conseiller départemental, Mme Michèle JUGUIN-LALOYER, Conseillère départementale, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER, Conseillère départementale, M. Dominique LE MÈNER, Président, Mme Brigitte LECOR, Conseillère départementale, Mme Françoise LELONG, Conseillère départementale, Mme Isabelle LEMEUNIER, Conseillère départementale, M. Thierry LEMONNIER, Conseiller départemental, Mme Marie-Thérèse LEROUX, Présidente de Commission, M. Fabien LORNE, Président de Commission, M. Eric MARCHAND, Conseiller départemental, Mme Monique NICOLAS LIBERGE, Conseillère départementale, Mme Catherine PAINEAU, Conseillère départementale, Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS, Vice-Présidente, Mme Jacqueline PEDOYA, Conseillère départementale, M. Claude PETIT-LASSAY, Conseiller départemental, Mme Véronique RIVRON, Présidente de Commission, M. Christophe ROUILLON, Conseiller départemental, M. Régis VALLIENNE, Président de Commission.

Excusés :

Absents :

Procurations : M. Gilles LEPROUST donne pouvoir à Mme Elen DEBOST, M. Olivier SASSO donne pouvoir à Mme Véronique RIVRON, M. Frédéric BEAUCHEF donne pouvoir à Mme Dominique AUBIN.

État de présence établi à l'ouverture de la séance.

COMMISSION FINANCES, RESSOURCES ET ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Président :
Monsieur Dominique LE MÈNER

Secrétaire :
Mme Véronique CANTIN

Rapporteur :
M. Fabien LORNE

1 Modalités d'organisation de la session

Le Conseil départemental,

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19

Vu le rapport de son Président,

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE des diligences mises en œuvre par le Président pour convoquer les Conseillers départementaux.

VALIDE les modalités, telles que présentées, relatives à :

- l'identification des élus participants à la session,
- l'enregistrement et la conservation des débats
- l'organisation du scrutin public.

Adopté par le Conseil Départemental, avec 42 votes pour

2 Les délégations au Président du Conseil départemental

Le Conseil départemental,

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19

Vu le rapport de son Président,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'accorder au Président, par délégation les attributions mentionnées du 2° au 17° de l'article L. 3211-2 et aux articles L. 3221-10-1, L. 3221-11, L. 3221-12 et L. 3221-12-1 du code général des collectivités territoriales avec le périmètre précédemment défini avant état d'urgence sanitaire (document joint des délégations au Président).

DECIDE d'accorder au Président le pouvoir d'attribuer des subventions.

PRECISE que les arrêtés pris dans l'exercice de ces délégations seront transmis au contrôle de légalité et feront l'objet d'une information à la plus proche réunion.

Adopté par le Conseil Départemental, avec 42 votes pour

3 Plan de soutien départemental

Le Conseil départemental,

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19

Vu le rapport de son Président,

Après en avoir délibéré,

DECIDE des mesures du plan d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 et apporter un premier soutien aux acteurs socio-économiques

Au titre des mesures transversales

AFFECTE une enveloppe de fonctionnement de 1 200 000 € titre des dépenses imprévues

AFFECTE une enveloppe d'investissement de :

- **15 000 000 €** en dépenses d'investissement au titre des avances sur marchés
- **1 000 000 €** en dépenses d'investissement au titre des dépenses non prévisibles d'investissement

DECIDE de déroger au règlement budgétaire et financier pour la gestion des deux autorisations de programme de la présente délibération afin de permettre la mobilisation des AP/CP au titre des avances et des dépenses imprévues dès le besoin identifié par des virements de crédits sur décision de l'exécutif et information en commission permanente ou en assemblée plénière.

Au titre de la politique « Solidarité - Autonomie – Démographie médicale »

AFFECTE une enveloppe de fonctionnement de 30 000 € pour renforcement des moyens des associations « Solidarité Paysans 72 » et Agrisolidarité

AFFECTE une enveloppe d'investissement de 10 000 € pour permettre le versement d'une subvention d'équipement en faveur du Groupement de coopération sanitaire (GCS) e-santé Pays de la Loire pour le financement de smartphones destinés aux établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) et aux structures pour personnes handicapées

DECIDE de majorer l'indemnité d'entretien des assistants familiaux au titre de la période de confinement à hauteur de 100 euros mensuels pour les mois de mars et avril 2020

DECIDE de l'attribution d'une compensation de 200 € mensuels bruts pour les mois de mars et avril 2020 pour chaque assistant familial ayant accueilli, par dérogation, un ou des enfants supplémentaires ainsi que pour les assistants « relais » ou « séquentiel » accueillant des situations complexes.

ATTRIBUE une subvention d'investissement à même hauteur que les autres départements, soit **10 000 €** en faveur du Groupement de coopération sanitaire (GCS) e-santé Pays de la Loire pour le financement de smartphones destinés aux établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) et aux structures pour personnes handicapées et **HABILITE** Le Président du Conseil départemental à signer la convention à intervenir avec le Groupement de coopération sanitaire (GCS) e-santé Pays de la Loire.

DEROGE à titre exceptionnel, aux modalités de versements définies par la délibération n° 10 de la Commission Permanente du 14 décembre 2018 relative aux « Indemnités de stage aux internes en médecine générale (étudiants de 3^{ème} cycle en médecine générale), prévoyant le versement des indemnités sur six mois et **HABILITE** le Président du Conseil départemental à signer un avenant à la convention signée avec chaque interne actuellement indemnisé, afin de prévoir le versement d'une ou de plusieurs mensualités supplémentaires, selon la durée du prolongement du stage semestriel, compte tenu de l'évolution de la situation.

Au titre de la politique « Insertion et logement »

DECIDE la mise en place d'un dispositif permettant le cumul du revenu d'activité et du RSA à taux plein sur une période de 3 mois maximum de reprise d'activité, en continu dans le secteur agricole, par un bénéficiaire du RSA.

Au titre de la politique « Aménagement des territoires, agriculture et développement durable »

AFFECTE une enveloppe de fonctionnement 1 000 000 € au titre d'un fonds de secours à caractère social

AFFECTE une enveloppe d'investissement de 1 200 000 € au titre du Fonds territorial Résilience

DECIDE la mise en place d'un fonds de secours à caractère social tel que défini par la fiche d'aide annexée à la présente délibération

DECIDE d'abonder le Fonds territorial Résilience, d'un montant de 2 € par habitant versés à la Région, gestionnaire du Fonds et **HABILITE** le Président à signer la convention avec la région des Pays de la Loire.

AUTORISE les entreprises bénéficiaires du fonds sarthois d'avances remboursables à suspendre le versement des échéances de remboursement d'avances sur une période de 6 mois à compter de mai 2020 et **HABILITE** le Président à signer les actes afférents pour permettre le rééchelonnement des échéances

Au titre de la politique « Attractivité du territoire » : culture, sport, tourisme et enseignement supérieur

AFFECTE une enveloppe de fonctionnement de :

50 000 € pour permettre une opération de communication en sortie de confinement

45 000 € pour mettre à disposition de tous les sarthois la plateforme de ressources numériques « MediaBox »

DECIDE de maintenir le versement des subventions d'aides aux manifestations, à la création, à la diffusion et aux événements sportifs dans la limite des dépenses effectivement réalisées, non prises en charge par tout dispositif d'assurance, de compensation ou d'indemnisation

DECIDE d'inscrire les autorisations de programme conformément au tableau joint en annexe

Adopté par le Conseil Départemental, avec 41 votes pour

4 Le projet de Décision modificative n°1

Le Conseil départemental,

Vu le rapport de son Président,

Après en avoir délibéré,

ADOpte la décision modificative n°1 pour l'exercice 2020.

ARRETE en conséquence les recettes et les dépenses de la décision modificative n°1 pour l'exercice 2020 de la façon suivante :

Section d'investissement :

Mouvements réels :

Dépenses : 17 210 000,00 €

Recettes : 19 535 000,00 €

Mouvements d'ordre :

Dépenses : 0,00 €

Recettes : -2 325 000,00 €

Section de fonctionnement :

Mouvements réels :

Dépenses : 2 325 000,00 €

Recettes : 0,00 €

Mouvements d'ordre :

Dépenses : -2 325 000,00 €

Recettes : 0,00 €

PRECISE que la décision modificative n°1 pour 2020 a été votée par nature et par chapitre.

Adopté par le Conseil Départemental, avec 41 votes pour

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13h15

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL



Dominique LE MENER

Affiché le :

Retiré le :

Les délibérations afférentes à chacun des rapports peuvent être consultées au Pôle Coordination de la Prise de Décision.